

Limiter l'édition du bilan comptable à 2 pages - TCR

Postulat


Le bilan comptable doit tenir sur 2 pages, une pour l'actif, l'autre pour le passif.

Il arrive parfois, que selon la codification de sa nomenclature, le bilan fasse plus de 2 pages. Il est alors possible de modifier cette nomenclature pour limiter l'édition à 2 pages.

Prérequis

Avoir accès à la gestion de la nomenclature.


Elle est disponible dans le menu "Général", par le bouton "Nomenclature Bilan", représenté par

l'icône  .

Si l'utilisateur ne bénéficie pas de ce droit, il doit s'adresser à un responsable comptable, généralement au siège social, qui doit effectuer cette manipulation.

Comment procéder ?

Une fois le bouton "Nomenclature Bilan" activé, la liste des nomenclatures présentes apparaît.


Il faut sélectionner la nomenclature de l'exercice concerné et cliquer sur le bouton "Modifier" représenté par l'icône .

Rappel

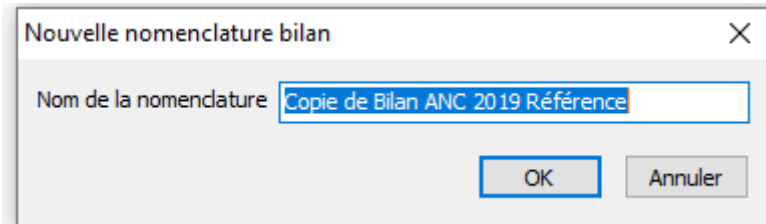
il faut une nomenclature par exercice. Si celle de l'exercice concerné n'existe pas, il faut la créer par duplication de la précédente nomenclature utilisée de façon à ce que toutes les modifications apportées les années précédentes soient reprises.

Ne jamais dupliquer une nomenclature de référence sauf en cas de démarrage d'un nouveau client. Il y aurait trop de modifications à apporter.

Dupliquer une nomenclature

Il faut sélectionner la nomenclature à dupliquer et cliquer sur le bouton "Dupliquer" représenté par l'icône .

Par défaut, le programme affiche le libellé "Copie de" et le nom de la nomenclature sélectionnée :

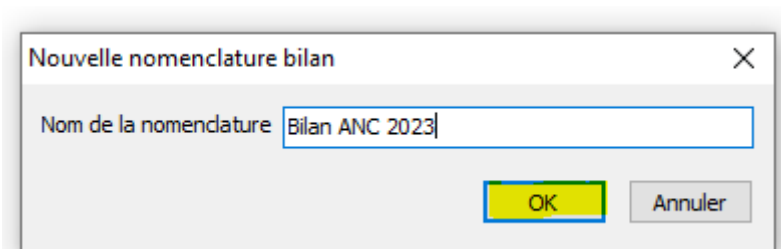


Nouvelle nomenclature bilan

Nom de la nomenclature Copie de Bilan ANC 2019 Référence

OK Annuler

Penser à changer le nom de la nomenclature en précisant l'année de référence, par exemple :



Nouvelle nomenclature bilan

Nom de la nomenclature Bilan ANC 2023

OK Annuler

Cliquer sur OK et la nouvelle nomenclature apparaît dans la liste qu'il faut ensuite modifier.



Modifier la nomenclature

Se positionner sur le 3ème niveau de la nomenclature que ce soit à l'actif ou au passif, par exemple :

Actif
[-] Actif Immobilisé
[-] Immobilisations Incorporelles
+ Frais d'établissement
+ Frais de recherche et développement
+ Donations temporaires d'usufruits
+ Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires
+ Autres Immobilisations incorporelles
+ Immobilisations incorporelles en cours
+ Avances et acomptes
+ Immobilisations Corporelles
+ Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés
+ Immobilisations Financières
+ Comptes de Liaison
+ Actif Circulant
+ Frais d'émission des emprunts
+ Prime de remboursement des emprunts
+ Ecart de conversion Actif
Passif
[-] Fonds propres
[-] Fonds propres sans droit de reprise
+ Fonds propres statutaires
+ Fonds propres complémentaires
+ Fonds propres avec droit de reprise
+ Ecart de réévaluation
+ Réserves

Cliquer sur le bouton "Modifier" toujours représenté par le même icône.

Cocher la case "Suppression de la ligne si nulle" et valider par le V vert :

Modification du poste	
Libellé	
	Frais d'établissement
<input type="checkbox"/>	Annexe demandée pour le poste
<input checked="" type="checkbox"/>	Suppression de la ligne si nulle
	
	

Une fois la ligne validée, la mention "Caché si nul" apparaît sur la ligne :

[-] Immobilisations incorporelles	
+ Frais d'établissement	Caché si nul
+ Frais de recherche et développement	

Procéder ainsi ligne par ligne.

Ne pas hésiter à passer du temps à les modifier une par une. Le bilan final tiendra ainsi sur 2 pages.

Se contenter de modifier quelques lignes nécessite de générer le bilan à chaque fois afin d'en vérifier la pagination. Si cela est valable pour l'année concernée, cela peut de reproduire dans les années à venir et il faudrait recommencer la même manipulation.

Revision #6

Created 25 August 2025 06:36:27 by Jean François KERSERHO

Updated 8 June 2026 15:12:56 by Emmanuel STRUSI